

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CALVI-BALAGNE

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil 32		
Présents 19	Absents 11	Procurations 2
VOTE PUBLIC		
Pour 21	Contre 0	Abstentions 0

Date de convocation : 11/02/2014

Date d'affichage :

OBJET :

COMPLEXE SPORTIF

CREATION D'UN POSTE DE
CONSEILLER TERRITORIAL DES
APS

SUPPRESSION D'UN POSTE
D'ATTACHE TERRITORIAL

Certifié exécutoire par le
Président, compte tenu de la
réception en Sous-Préfecture.

Délibération transmise à la
Sous-Préfecture de CALVI,
le

L'an deux mil quatorze, et le dix-huit du mois de février, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Gilles BRUN, Président.**

Présents : MM. G. BRUN - I. BENIGNI - L. BICCHIERAY - D. BICCHIERAY - JB. CECCALDI - J. EMMANUELLI - A. FALCUCCI - P. GUGLIELMACCI - P. GUIDONI - J. LUCIANI, représenté par ALBERTI Antoine- F. MARCHETTI - JM. NOBILI - E. ORSINI - M. PARIGGI - JP. PINELLI - R. POIRON - A. SANTINI - JM. SEITE - F. SEVEON.

Absent(s) : MM. D. ANDREANI - JP. ANSALDI - E. CECCALDI - P. CECCALDI - MD CLAVEAU - M. LUCIANI - E. MARCELLI - MT. PETRUCCI - E. SUZZONI - JM. TEALDI - I. TOMMASINI.

Absent(s) avant donné procuration : R. SANTELLI à A. SANTINI - E. MUNIER à I. BENIGNI.

Secrétaire : F. MARCHETTI

Le Président propose à l'assemblée communautaire d'anticiper la nomination d'un nouveau directeur au complexe sportif, et de prévoir la création du poste relatif à cet emploi, tout en supprimant le poste d'attaché territorial occupé par le précédent directeur.

En conséquence, le Président propose :

La création d'un poste de Conseiller territorial des APS relevant du cadre d'emploi des conseillers des APS à compter de ce jour, à temps complet - Indice brut de début de carrière 379, Indice brut de fin de carrière 780.

La suppression d'un poste d'attaché territorial.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré,

DECIDE de créer, à compter de ce jour, le poste de Conseiller Territorial des APS énoncé ci-dessus en prévision du recrutement du directeur du complexe sportif ; de supprimer un poste d'attaché territorial précédemment pourvu.

DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2014.

Fait et délibéré, le 18 février 2014
Pour copie conforme
Le Président

